|  |
| --- |
|  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |
| ***Lettre d'information aux écoles du 28/08/2018*** |
|  | **Sommaire :*** **BONNE RENTREE 2018 !**
* **Instances de rentrée : CTSD et CAPD du 5 septembre 2018**
* **Rentrée 2018 : ce qui change dans le 1er degré**
* **Septembre : le bon moment pour adhérer au SE-Unsa**
 |
| **BONNE RENTRÉE 2018 ! C’est reparti avec le SE-Unsa !** |
| **C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\bonne rentrée.pngL'année 2018-2019 commence.****le SE-Unsa vous accompagnera tout au long de celle-ci. Nous vous souhaitons la meilleure entrée possible.** **Toute l'équipe du SE-Unsa de l'Ardèche** |
| **Les instances de rentrée : CTSD et CAPD du 5 septembre 2018** |
| **D:\2016-2017\Com' 2.0\Carte scolaire\ma_carte_scolaire_je_m_en_occupe_info.jpgLe CTSD de rentrée** (ajustement de carte scolaire - ouvertures/fermetures de classe) **aura lieu le mardi 5 septembre au matin. Le comptage des effectifs dans les écoles aura donc lieu le jour de le rentrée, lundi 4 septembre.**D:\2016-2017\Com' 2.0\Mouvement\mon_mouvement_je_m_en_occupe_info.jpg**Une CAPD** qui traitera des ajustements de mouvement de rentrée se tiendra le **mardi 5 septembre après midi.** D:\2016-2017\Com' 2.0\Carte scolaire\carte scol courriel.jpgLe SE-Unsa, en syndicat utile, se tient à la disposition des écoles et des équipes pour préparer les ajustements de rentrée de carte scolaire. **Comme certaines écoles qui nous ont déjà contacté,** **faites nous connaitre vos difficultés menaces de fermetures et/ou besoin d'ouvertures de postes** (**07@se-unsa.org**).D:\2016-2017\Com' 2.0\Utile\syndicat_utile_info.pngDe même, les 43 collègues restés sans poste le 29 juin dernier, et les 7 entrants dans le département fin aout, formeront le contingent de **49 participants à la phase d'ajustement. Nous les informerons de leurs affectations à la fin de la CAPD de mardi après midi.** |
| **Rentrée 2018 : ce qui change dans le 1er degré** |
| **Des programmes modifiés :** Le ministère a publié au BO du 26 juillet les nouveaux programmes de l’école et du collège en [français et mathématiques](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987) mais aussi en [EMC](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132982). Ces trois programmes entrent en application à la rentrée 2018.**Pour le SE-Unsa, le ministère impose une vision de l’apprentissage basé sur la répétition, tout en méprisant le travail des personnels avec une publication en plein été.**  **Rémunération des PE : les hausses indiciaires :**Le protocole PPCR réévalue le nombre de points d’indice par échelon. Ces gains de rémunération s’installent sur les fiches de paye de manière progressive. Suite au report des mesures acté par le gouvernement en 2018, ces hausses ne s’appliqueront qu’à partir de janvier 2019 (et non 2018 comme initialement prévu). **Rendez-vous de carrière : appréciation et calendrier :** Les collègues ayant eu un rendez-vous de carrière en 2017-2018 connaitront leur appréciation début septembre. L’appréciation finale de la valeur professionnelle est notifiée dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivante sur l’application SIAE (I-Prof). Les collègues concernés par un rendez-vous de carrière en 2018-2019 ont dû être individuellement informé de la programmation d’un rendez-vous de carrière au cours de l’année scolaire à venir. **Pédagogie, APC, animations pédagogiques : d’injonction en injonction :** [Recommandations pédagogiques](http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Recommandations-pedagogiques-au-BO-demarche-surprenante-contenu-sans-interet), contenus imposés des [animations pédagogiques](http://enseignants.se-unsa.org/Animations-pedagogiques-Maitre-Blanquer-a-dit-Lire-ecrire-compter-et-rien-d), imposition de manuels de lecture, [APC](http://enseignants.se-unsa.org/Contenu-et-modalites-des-APC-encore-une-injonction) consacrées à des activités de lecture… les directives se sont multipliées, niant ainsi le professionnalisme des enseignants.**Sur l’exemple des APC, le SE-Unsa rappelle que l’organisation des APC continue de relever d’une proposition du conseil des maitres : en l’absence de modification du cadre règlementaire, les enseignants peuvent continuer à organiser les APC avec des contenus et des modalités définies localement.** **CP / CE1 : de nouvelles évaluations :** [Un nouveau dispositif d’évaluations nationales en français et mathématiques](http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Evaluations-nationales-CP-CE1-quelle-utilite) est mis en œuvre. Il concerne les classes de CP et de CE1 dans le cadre du plan lecture/calcul. Les évaluations auront lieu deux fois en CP (fin septembre et courant février) et une seule fois fin septembre en CE1.**Le SE-Unsa demande que la reproduction des livrets soit éclaircie au plus vite, que le temps de saisie des réponses soit reconnu et que des protocoles d’information aux parents soient prévus pour la rentrée 2018.** **Le dédoublement des classes en éducation prioritaire :** Lancé en septembre 2017 pour les classes de CP en REP+, le dispositif continue son déploiement à la rentrée avec les CP en REP mais aussi à certains endroits le déploiement en CE1. Ce sont aux alentours de 5500 classes de CP qui auront été dédoublées en 2 ans. Sans moyen budgétaire dédié, cette mesure ne se met pas en place de la même façon sur tout le territoire car ce sont les DASEN qui ont décidé des moyens à utiliser pour alimenter ces postes. **Plan mercredi : mise en place :** Le ministre se préoccupe de ce que font les enfants le mercredi…**Pour le SE-Unsa, le plan du ministre masque un désengagement de l’État tout en niant les situations sociales des communes.Par ailleurs, avec la création d’un site dédié le 25 juillet pour une entrée en application début septembre, le calendrier aura été très serré pour les communes.**[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article1971) |
| **Septembre : le bon moment pour adhérer au SE-Unsa** |
| **Vous pouvez adhérer au SE-Unsa en réglant votre cotisation :*** Par chèque (1 à 3 chèques)
* Par prélèvement automatique et fractionné sans frais (jusqu’à 10 prélèvements dans l’année)
* Par paiement sécurisé CB sur notre site national.

[**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.[**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.** *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).**Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous* ***Respectez l’environnement*** ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**13, rue François ValletonBP 2021407206 AUBENAS CedexTel : 04.75 35 58 83Mail : **07@se-unsa.org****Site internet :**[**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |